

# VOUS ÊTES EN ARRÊT DE TRAVAIL ?

- Votre état de santé vous éloigne de votre emploi
- et/ou ■ Vous avez besoin d'échanger sur votre situation médicale et votre avenir professionnel
- et/ou ■ Vous vous interrogez sur une éventuelle reprise et ses conditions

Vous pouvez rencontrer votre Médecin du travail en **visite de pré-reprise.**



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Une visite médicale durant laquelle vous échangerez.
- Votre employeur ne sera informé de cette visite qu'avec votre accord.
- Aucun avis d'aptitude ou d'inaptitude n'est émis au cours de cette visite.

## QUAND ?

À tout moment pendant l'arrêt de travail, même si aucune date de reprise n'est encore envisagée.

## COMMENT ?

En contactant votre Médecin du travail.

COMPRIS  
DANS LA  
COTISATION  
DE VOTRE  
EMPLOYEUR

Retrouvez toutes les informations utiles en version numérique →

